



CONDITIONS D'ADMISSION

Etre titulaire des diplômes suivants :

- ✓ Bac Général (S et ES),
- ✓ Bac Technologique,
- ✓ Bac Pro Agricole (CGEA, Horticulture, etc...)
- *Autres cas : nous consulter*

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLOME

Contrôle en cours de formation et épreuves terminales



POURSUITE D'ETUDES

Le BTS ACSE ouvre l'accès aux licences professionnelles délivrées par les universités



M. Jean-Marc PELLERIN ou Mme Anne-Gaëlle MAZEL

ISVT - 72 avenue de Vals
43750 VALS PRÈS LE PUY

Tél. 04 71 02 56 78 - Tél. CFA 04 71 02 10 81

Fax 04 71 02 14 13

isvt.cfa@orange.fr

www.isvt.fr

BTS A.C.S.E. Analyse, Conduite et Stratégie des Entreprises agricoles

Par apprentissage

Laboratoire
Eau - Environnement
Aménagement
Agriculture





UNE FORMATION ANCRÉE DANS LE MONDE PROFESSIONNEL

Une formation idéale pour devenir :

- ✓ **Technicien ou Conseiller agricole** dans les organismes professionnels agricoles ou les entreprises agricoles d'amont et d'aval
- ✓ **Exploitant agricole** en individuel ou dans le cadre sociétaire



DEROULEMENT DE LA FORMATION

- ✓ **Au CFA** : Formation de 1365h en centre, soit 39 semaines sur 2 ans
- ✓ **Alternance** : 2 semaines en centre de formation / 2 semaines en entreprise

L'obtention du diplôme se fait par la voie du contrôle continu (CCF) pour 50% et par épreuves terminales pour 50%.



STATUT DE SALARIÉ

Un **contrat de travail** d'une durée initiale de 2 ans est signé entre le maître d'apprentissage et l'apprenti. L'apprenti est salarié. A ce titre, il est rémunéré :

Se former en étant rémunéré	Le salaire de l'apprenti*		
L'apprenti a un statut de salarié. Il est déclaré à la MSA	Age	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
	18-20 ans	44% smic	52% smic
	21 ans et +	53% smic	61% smic

* pourcentages et montants applicables pour la convention collective des exploitations et entreprises agricoles de Haute Loire, pour les autres situations nous consulter.



DES AIDES A L'EMBAUCHE POUR LES ENTREPRISES

Versement par le Conseil Régional d'aides modularisées

- ✓ En fonction du profil de l'apprenti : au minimum 1 000€ d'aide par année de formation (*montants applicables pour les entreprises de la Région Auvergne Rhône-Alpes uniquement, pour plus de détails, nous consulter*)
- ✓ Possibilité de crédit d'impôt de 1 600€ maximum pour la 1^{ère} année, si l'entreprise est au bénéfice réel.



CONTENU DE LA FORMATION

- ✓ **Enseignements techniques et scientifiques**
 - Gestion, comptabilité, fiscalité, projet
 - Droit de l'entreprise agricole
 - Méthode d'approche stratégique de l'exploitation agricole
 - Sciences agronomiques
 - Conduite d'élevage bovin, ovin, conduite des cultures et des fourrages
 - Initiation à la conduite durable d'une exploitation agricole
- ✓ **Développement local**
 - Développement local
 - Marketing des produits de l'exploitation agricole
 - Dynamiques des systèmes agraires
- ✓ **Environnement économique et social**
 - Sciences économiques, sociales et juridiques
 - Politiques agricoles
- ✓ **Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation**
 - Langue vivante,
 - Expression, communication, animation, documentation
- ✓ **Traitement de données et informatique**

- ✓ **Activités pluridisciplinaires :**
 - Par exemple :
 - Création vidéo dans le cadre de cultur'agri
 - Mieux comprendre le système fourrager : voyage technique, études de cas etc...
- ✓ **Education physique et sportive**

